1944.04.07 : Arlod : PV N°105.

Crime de guerre envers KAMAR Ahmed Ben Bouzat.

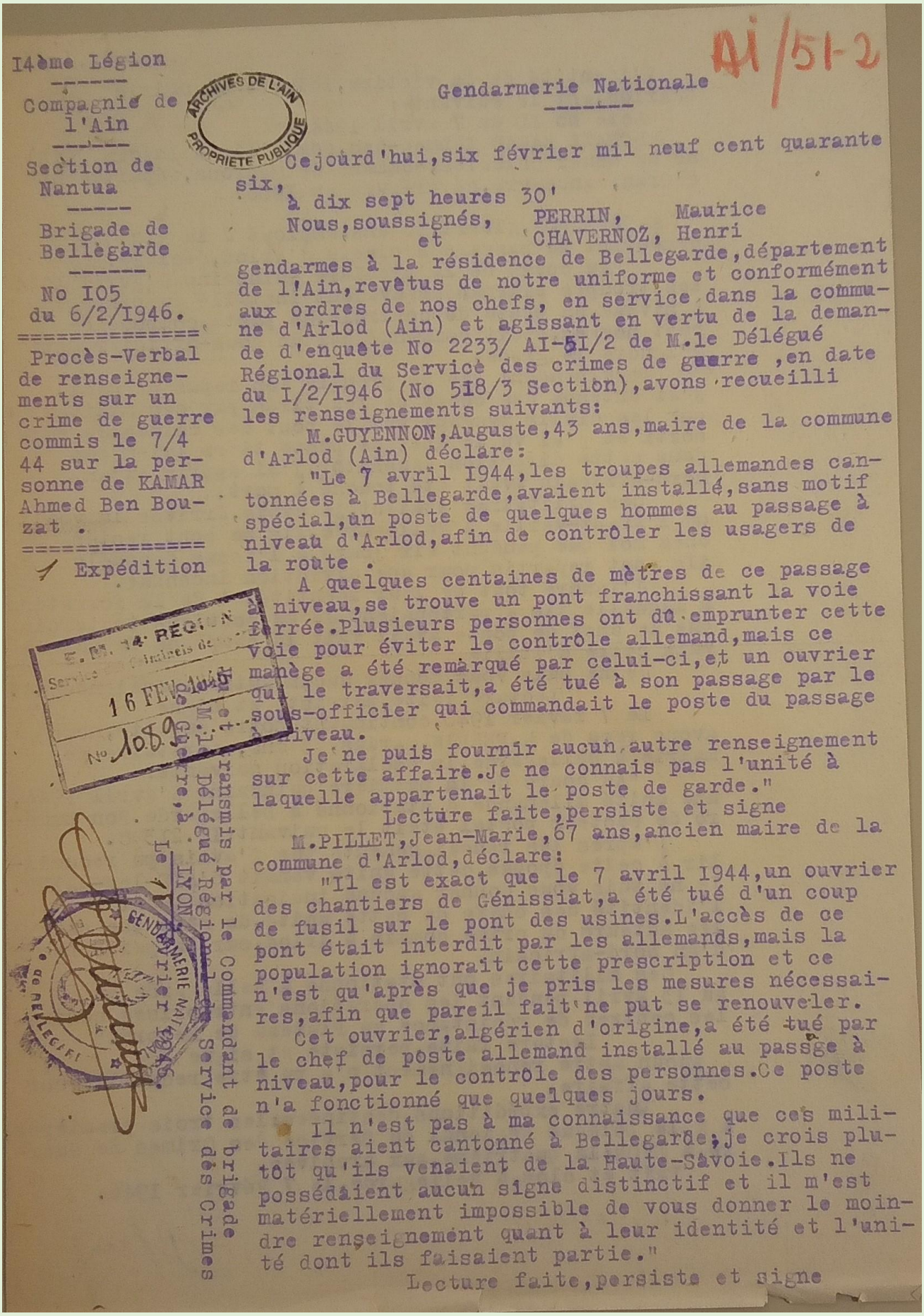

AI/51-2

14ème Légion
Compagnie de l'Ain
Section de Nantua
Brigade de Bellegarde
No 105 du 6/2/1946.

Procès-Verbal de renseignements sur un crime de guerre commis le 7/4 44 sur la personne de KAMAR Ahmed Ben Bouzat.

1 Expédition

ARCHIVES DE L'AIN PROPRIETE PUBLIQUE

Gendarmerie Nationale

Ce jourd'hui, six février mil neuf cent quarante six,
à dix sept heures 30'
Nous, soussignés, PERRIN, Maurice
et CHAVERNOZ, Henri
gendarmes à la résidence de Bellegarde, département de l'Ain, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en service dans la commune d'Arlod (Ain) et agissant en vertu de la demande d'enquête No 2233/ AI-51/2 de M.le Délégué Régional du Service des crimes de guerre, en date du 1/2/1946 (No 518/3 Section), avons recueilli les renseignements suivants:

M.GUYENNON, Auguste, 43 ans, maire de la commune d'Arlod (Ain) déclare:

"Le 7 avril 1944, les troupes allemandes cantonnées à Bellegarde, avaient installé, sans motif spécial, un poste de quelques hommes au passage à niveau d'Arlod, afin de contrôler les usagers de la route.

A quelques centaines de mètres de ce passage à niveau, se trouve un pont franchissant la voie ferrée. Plusieurs personnes ont dû emprunter cette voie pour éviter le contrôle allemand, mais ce manège a été remarqué par celui-ci, et un ouvrier qui le traversait, a été tué à son passage par le sous-officier qui commandait le poste du passage à niveau.

Je ne puis fournir aucun autre renseignement sur cette affaire. Je ne connais pas l'unité à laquelle appartenait le poste de garde."

Lecture faite, persiste et signe

M.PILLET, Jean-Marie, 67 ans, ancien maire de la commune d'Arlod, déclare:

"Il est exact que le 7 avril 1944, un ouvrier des chantiers de Génissiat, a été tué d'un coup de fusil sur le pont des usines. L'accès de ce pont était interdit par les allemands, mais la population ignorait cette prescription et ce n'est qu'après que je pris les mesures nécessaires, afin que pareil fait ne put se renouveler.

Cet ouvrier, algérien d'origine, a été tué par le chef de poste allemand installé au passage à niveau, pour le contrôle des personnes. Ce poste n'a fonctionné que quelques jours.

Il n'est pas à ma connaissance que ces militaires aient cantonné à Bellegarde; je crois plutôt qu'ils venaient de la Haute-Savoie. Ils ne possédaient aucun signe distinctif et il m'est matériellement impossible de vous donner le moindre renseignement quant à leur identité et l'unité dont ils faisaient partie."

Lecture faite, persiste et signe

E.M. 14e RÉGION Service des Crimes de guerre 16 FEV 1946 No 1089

Transmis par le Commandant de brigade de Bellegarde, Chef de Section, à M. le Délégué Régional du Service des Crimes de Guerre à LYON

GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE BELLEGARDE

L'identité de la victime, relevée en mairie d'Arlod, est la suivante:

Acte No 10 du 7 avril 1944.

BOUAZA KAMAC Abhmed-ben, domicilié à Injoux (Ain) né au douar Chabeiba, commune de Médrona, département d'Oran, manoeuvre, né présumé en 1906.

M. RAVICHON, Albert, 38 ans, employé à la S.N.C.F demeurant au passage à niveau d'Arlod, déclare:

"Au cours de la première quinzaine d'avril 1944 les troupes allemandes avaient installé au passage à niveau, un poste de contrôle. Ce poste, composé de huit hommes, était commandé par un sous-officier, dont j'ignore le grade.

Le 7, pendant que je prenais mon repas de midi, j'ai entendu des coups de feu tirés par ces militaires sur les civils passant sur le pont des usines. Je suis sorti et j'ai vu le chef de poste tirer lui-même dans cette direction. Aussitôt, j'ai appris qu'un nord-africain avait été touché à mort.

Ces militaires étaient, je crois, arrivés la veille ou l'avant-veille à Bellegarde. Ils ne sont restés chez moi que pendant six jours, à l'issue desquels ils sont repartis pour une direction inconnue.

J'ignore tout de leur identité et de la formation à laquelle ils appartenaient. Je me souviens toutefois que le chef de poste avait fait la campagne de Russie puis celle d'Italie.

Je ne puis vous donner aucun autre renseignement".

Lecture faite, persiste et signe

Le 7 février 1946, continuant notre enquête, nous avons reçu de M. PERRIN, Marius, 25 ans, secrétaire de mairie à Bellegarde, la déclaration suivante:

"Au cours de la première quinzaine d'avril 1944, une unité allemande a stationné à Bellegarde. Son numéro de secteur postal était le suivant: 19.213 C.

D'après les renseignements que j'avais pu recueillir à cette époque, cette unité venait d'AIX-les-BAINS. Je ne puis vous donner aucune indication quant à l'identité des chefs de cette unité, de même que sur les auteurs du crime commis à Arlod, sur la personne d'un nord-africain.

Ces militaires ont stationné à Bellegarde du 6 au 13 avril, pendant les opérations entreprises contre les centres de résistance au Plateau de Retord."

Lecture faite, persiste et signe

Aucun autre renseignement n'a pu être recueilli sur cette affaire.

Quatre expéditions, destinées: les trois premières à M. le Délégué Régional du Service des Crimes de Guerre, à LYON; la quatrième, aux archives.

Fait et clos, à Bellegarde, le 7 Février 1946.

Ai 51
Aff : 2
pièce 1

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Inspection de la Santé
13, Rue du Docteur ROUX

TÉL. 6-51

Bourg-en-Bresse, *le*

R.124

ARLOD (Ain)

(événements d' avril)

JD 52/144

A - Origine des renseignements :

Recueillis à l'Inspection de la Santé

I°- Message téléphoné de la sous-préfecture de Nantua, le 8 avril I944 à I0 heures I0

2°- Procès-verbaux n° 289 du I0 avril I944 et 8I3 du 9 novembre I944 de la brigade de gendarmerie de Bellegarde.

B - Date des faits : 7 avril I944

ARCHIVES DE L'AIN
PROPRIETE PUBLIQUE

C - Lieu : Arlod, en face de l'usine Bertholus

D - Etat civil des victimes :

- Kamar Amhed Ben Bouzat, manoeuvre, né en I906 à Medroma (Douar Chateiba) (Oran), domicilié à Injoux, français.

E - Exposé des faits :

Extrait du procès-verbal n° 289 de la brigade de gendarmerie de Bellegarde :

Déclaration de M. Pillet, Jean Marie, 65 ans, maire de la commune d'Arlod :

" Le 7 avril I944, vers I5 heures 30, j'ai été informé qu'un homme venait d'être tué d'un coup de fusil, par les soldats allemands et que le corps de cet homme était encore sur le pont de chemin de fer qui relie Arlod aux usines. M'étant renseigné auprès des allemands j'ai appris qu'il était interdit de passer sur ce pont, mais aucune pancarte n'avait été placée sur ce pont pour avertir la population.
J'ai aussitôt fait barrer le pont et mis une pancarte à chaque bout afin d'éviter que pareil fait ne se reproduise pas.
La victime est un algérien travaillant à Arlod, du nom de Kamar Ahmed ben Bouaza."

F - Indications relatives aux auteurs : Militaires allemands

Renseignements établis par l'Inspecteur de la Santé
d'après les documents originaux.
Bourg, le I3 décembre I944
L'Inspecteur de la Santé

Transmis à Monsieur le Professeur Mazel.